



Buts de l'unité d'enseignement :

Découverte des huiles essentielles niveau 2

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice ;
- Être porteur du certificat d'enseignement du deuxième degré (C2D) ou Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ;
- Être porteur de l'attestation de réussite « Découverte des huiles essentielles » ;
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- D'utiliser correctement à titre personnel les huiles essentielles usuellement rencontrées dans le commerce et non encore abordées dans l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles », en respectant les doses à employer et les contre-indications, en vue d'améliorer son bien-être ;
- D'approfondir les différentes familles biochimiques abordées dans l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles ».

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Découverte des huiles essentielles : niveau 2 ».